

Fédération étudiante
collégiale du Québec
Unis par la force d'une voix

MÉMOIRE SUR LA CRÉATION DU CONSEIL SUR L'ARTICULATION SCOLAIRE DU QUÉBEC

Commission des affaires collégiales

100^e Congrès ordinaire
15, 16 et 17 mars 2019
Cégep de Lévis-Lauzon

Fédération étudiante collégiale du Québec

1000, rue Saint-Antoine Ouest, bureau 409A

Montréal (Québec) H3C 3R7

Téléphone : 514 396-3320

Télécopieur : 514 396-3329

Site Internet : www.fecq.org

Courriel : info@fecq.org

Recherche, analyse et rédaction :

Simon Boyer, Coordonnateur aux affaires collégiales

Révision et correction :

Fred-William Mireault, Président

Philippe Clément, Vice-président

Fédération étudiante collégiale du Québec (FECQ)

La Fédération étudiante collégiale du Québec est une organisation qui représente plus de 78 000 membres, de 26 cégeps à travers le territoire québécois. Fondée en 1990, la FECQ étudie, promeut, protège, développe et défend les intérêts, les droits et les conditions de vie de la communauté cégepienne. La qualité de l'enseignement dans les cégeps, l'accessibilité géographique et financière aux études et la place des jeunes dans la société québécoise sont les orientations qui guident l'ensemble du travail de la Fédération depuis plus de 25 ans. Pour la FECQ, tous devraient avoir accès à un système d'éducation accessible et de qualité.

La voix de la population étudiante québécoise au niveau national

La FECQ, à travers ses actions, souhaite porter sur la scène publique les préoccupations de la jeunesse québécoise. Dans ses activités militantes et politiques, la Fédération est fière de livrer l'opinion de la population étudiante collégiale partout à travers la province. Présente aux tables sectorielles et nationales du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES), elle est la mieux placée pour créer de multiples partenariats, bénéfiques autant pour les étudiants que pour les différentes instances du ministère ou du gouvernement.

La FECQ entretient des relations avec les partis politiques provinciaux et fédéraux, tout en demeurant non-partisane. Elle se fait un devoir de rapprocher la sphère politique de la population étudiante, par un travail de vulgarisation constant de l'actualité politique aux cégepiens et cégepiennes. Désormais un acteur incontournable en éducation, la Fédération se fait également un plaisir de travailler avec les organisations syndicales, les organismes communautaires et les autres acteurs de la communauté collégiale. Proactive, elle intervient dans l'espace public de façon constructive, toujours dans l'optique d'améliorer le réseau collégial dans lequel ses membres évoluent.

TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES	3
DÉFINITIONS	4
PARCOURS DE CONTINUITÉ DE FORMATION	4
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES (RAC)	4
TRANSFERTS DE CRÉDITS	4
MÉCANISMES D'ARTICULATIONS : DEC-BAC, DEP-DEC, PASSERELLES, PARCOURS INTÉGRÉ...	4
INTRODUCTION	5
MÉTHODOLOGIE	6
TRANSFERTS DE CRÉDITS AU QUÉBEC	6
LES PARCOURS DANS LE SYSTÈME D'ÉDUCATION AU QUÉBEC	7
COMPARAISON DES SYSTÈMES DE TRANSFERTS DE CRÉDITS EXISTANTS AU CANADA	9
ONTARIO	9
COLOMBIE-BRITANNIQUE	11
ANALYSE DES BESOINS	13
ENTENTES ACTUELLES	14
ORGANISATION ADMINISTRATIVE	15
ORGANIGRAMME	16
COMITÉS DE COORDINATION INTERORDRES	18
COMITÉ DISCIPLINAIRE D'ARTICULATION (CDA)	18
COMITÉ DE LA RECHERCHE	20
RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES AUPRÈS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE IMMIGRANTE	20
ORGANISATION DE L'INFORMATION	21
PARCOURS DE CONTINUITÉ INTÉGRÉS	23
BESOINS FINANCIERS	23
MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTE	24
LA PLACE DU DEC DANS UNE PASSERELLE	25
CONCLUSION	27
RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS	28
BIBLIOGRAPHIE	29

ACRONYMES

AEC :	Attestation d'études collégiales
ASP :	Attestation de spécialisation professionnelle
BAC :	Baccalauréat
BCCAT :	British Columbia Council on Admissions and Transfer
CASQ :	Conseil sur l'articulation scolaire du Québec
CATON :	Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario
CDA :	Comité disciplinaire d'articulation
CFMS :	Certificat de formation à un métier semi-spécialisé
CFPT :	Certificat de formation préparatoire au travail
CLES :	Comité de liaison en enseignement supérieur
CSÉ :	Comité supérieur de l'éducation
DEC :	Diplôme d'études collégiales
DEP :	Diplôme d'études professionnelles
FECQ :	Fédération étudiante collégiale du Québec
FGA :	Formation générale aux adultes
MEES :	Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
OIIQ :	Ordre des infirmières et infirmiers du Québec
PAUC :	Programme d'arrimage universités-collèges
RAC :	Reconnaissance des acquis et compétences

DÉFINITIONS

Il n'existe au Québec aucune terminologie commune entre les établissements en ce qui a trait à la reconnaissance et transfert de crédits, toutefois voici les définitions semblant faire le plus consensus, ce sont ces définitions qui seront utilisées tout au long du mémoire.

Parcours de continuité de formation

Parcours DEP-DEC mis en place par le ministre et qui peut être utilisé par tout consortium d'établissements. C'est le ministre qui détermine les conditions d'admission propre à ce parcours. On peut ainsi éviter le chevauchement des apprentissages et reconnaître les compétences acquises. (Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport, 2007)

Reconnaissance des acquis et compétences (RAC)

« La reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) en formation professionnelle [ou aux études supérieures] est une démarche qui permet de faire évaluer et reconnaître officiellement les compétences acquises grâce à des expériences de vie et de travail en fonction d'un programme d'études » (Commission scolaire Harricana, 2019) Le RAC inclut donc tout apprentissage effectuée par une personne, que ce soit de façon formelle, par des cours et un programme d'étude, et de façon informelle, par des expériences personnelles ou de travail.

Transferts de crédits

Le transfert de crédit est un aspect plus précis de la reconnaissance des acquis : c'est tout ce qui est formel. C'est lorsqu'un cours est *crédité*, dans l'établissement d'enseignement choisi, parce que des cours semblables ont déjà été effectués dans le passé.

Mécanismes d'articulations : DEC-BAC, DEP-DEC, passerelles, parcours intégrés...

Les mécanismes d'articulation permettent de formaliser les transferts de crédits. Ils prennent habituellement la forme d'une entente d'articulation, conclue entre deux établissements, qui précise quels sont les cours reconnus entre les établissements et quelles sont les conditions à respecter pour que ces cours le soient. Une myriade de noms différents existe au Québec, la définition pouvant varier beaucoup d'un établissement à l'autre, notons les suivants :

DEC-BAC : Décrit tout mécanisme d'articulation entre les études collégiales techniques et le baccalauréat à l'université.

DEC-BAC : Décrit tout mécanisme d'articulation entre le diplôme d'études professionnelles (DEP) et les études collégiales techniques.

Passerelles/parcours intégrés : Décrit tout mécanisme d'articulation qui nécessite la révision du programme aux différents ordres concernés afin d'assurer une parfaite continuité. Ce type de parcours est complexe à mettre en œuvre pour cette raison.

Passerelles/parcours harmonisés : Décrit tout mécanisme d'articulation où les modifications à l'offre de cours de chaque établissement sont plus légères, mais moins cohérentes que les parcours intégrés.

INTRODUCTION

Au Québec, le phénomène des parcours de continuité semble être très répandu, notamment entre le Diplôme d'études collégiales (DEC) technique et le baccalauréat. On constate l'existence de deux principaux types de parcours : les parcours intégrés, qui nécessitent la révision du programme aux différents ordres concernés afin d'assurer une parfaite continuité, et les parcours harmonisés, qui demandent un moins grand effort, les modifications à l'offre de cours étant plus légères, mais moins cohérentes. Or, même si le phénomène semble répandu, plusieurs problématiques importantes sont présentes dans la province.

En 1996, le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation explique qu'il faut « favoriser la poursuite d'études en formation technique en aménageant des passerelles avec l'université ».

En 2004, le Conseil supérieur de l'éducation (CSÉ), renchérit en expliquant qu'il « faut dépasser le régime actuel de “bonne volonté” pour assurer un développement plus systématique des programmes harmonisés de type DEC-BAC et pour y rendre l'accès plus équitable sur l'ensemble du territoire ».

Ce mémoire tente d'abord d'identifier les besoins en matière de transferts de crédits. Et ce, dans toutes ses formes, que ce soit entre le DEP et le DEC, le DEC et le BAC, entre les établissements d'un même ordre ou encore pour des parcours plus atypiques, par exemple quelqu'un ayant suivi des formations spécialisées ou semi-spécialisées autres qu'un DEP.

Une part importante de la population étudiante au DEC technique se dirige vers des études universitaires et c'est aussi une tendance qui s'observe de plus en plus entre la formation professionnelle et collégiale. Or, on constate que l'inexistence de coordination nationale porte directement atteinte à l'accès aux études supérieures pour cette population étudiante.

De plus, la méthode actuelle de fonctionnement n'assure pas une harmonisation optimale des parcours DEP-DEC et DEC-BAC. Ce qui peut avoir un impact important sur la qualité de l'apprentissage.

Afin de résoudre ce problème, la FECQ s'inspire des réalisations faites dans d'autres provinces, telles que l'Ontario et la Colombie-Britannique, afin de proposer une coordination nationale des transferts de crédits, sous la forme d'un organisme gouvernemental appelé le *Conseil sur articulation scolaire du Québec (CASQ)*.

MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de ce mémoire se base d'abord sur une revue de littérature exhaustive sur ce qui est actuellement fait au Québec, les besoins ressentis dans la province ainsi que sur les pratiques existantes partout au Canada.

Lorsque l'ensemble de ces informations aura été amassé, une analyse sera faite et différents constats seront formulés sur les besoins en transfert de crédit au Québec.

Enfin, ce mémoire tentera de répondre aux besoins dégagés en proposant un nouveau système provincial de transfert de crédits.

TRANSFERTS DE CRÉDITS AU QUÉBEC

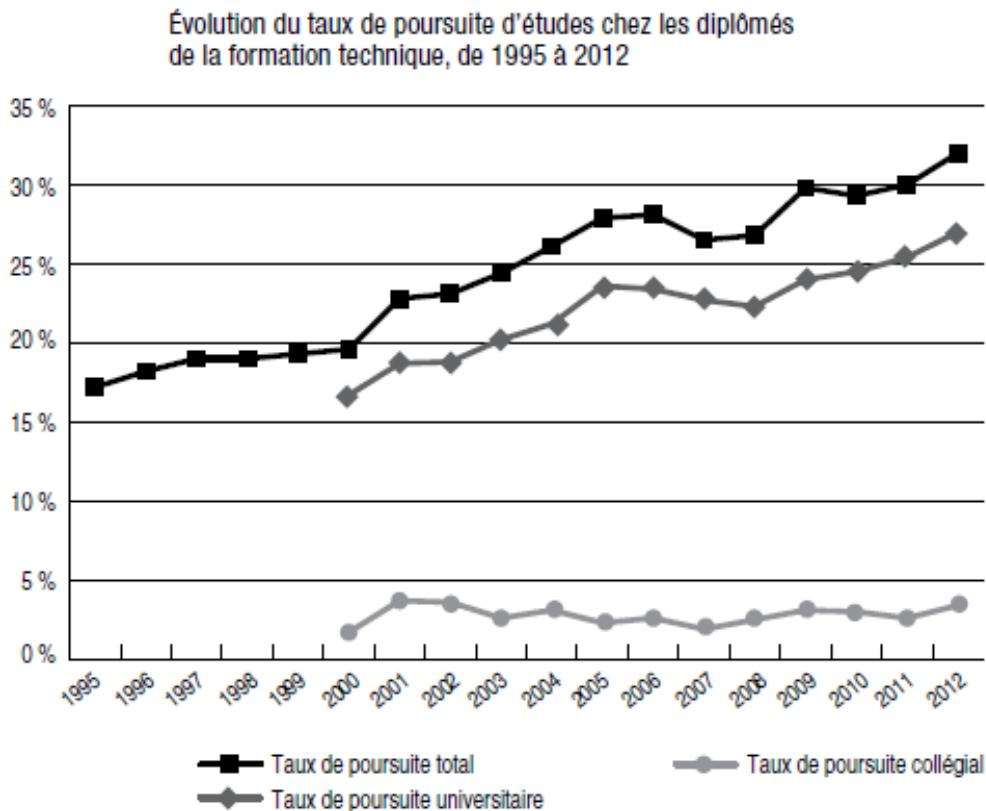
Au Québec, presque l'entièreté des transferts de crédits est définie à la pièce, via des ententes entre des établissements. On retrouve aussi des établissements qui acceptent des demandes de reconnaissance des apprentissages et décident pour chaque cas ce qui peut être reconnu dans la formation choisie. Les ententes entre les établissements sont habituellement appelées *passerelles*. Il y a deux types de passerelles : intégrées et harmonisées. Les parcours intégrés nécessitent la révision du programme aux différents ordres concernés afin d'assurer une parfaite continuité, alors que les parcours harmonisés demandent un moins grand effort, les modifications à l'offre de cours étant plus légères, mais moins parfaites.

En 1996, le rapport final de la Commission des États généraux sur l'éducation explique qu'il faut « favoriser la poursuite d'études en formation technique en aménageant des passerelles avec l'université ». En 1998, le Comité de liaison en enseignement supérieur (CLES) met sur pied le « Groupe de travail sur la collaboration entre les collèges et universités » et lui confie le mandat de clarifier le cadre « à l'intérieur duquel se situent les développements visant à favoriser la continuité des études techniques et universitaires. Ce comité suggère par la suite la mise en place de balises et terminologies communes, toutefois rien n'est fait et les passerelles DEC-BAC continuent de se développer sans celles-ci.

Dans le même document, il explique les bienfaits de ces types de passerelles, d'abord avec les passerelles DEP-DEC puisque, malgré leur rareté et le peu d'étudiants utilisant ce type de cheminement : « lorsque l'on parvient à les mettre en œuvre, les résultats anticipés sont néanmoins positifs. C'est là un constat fait au contact d'élèves peu nombreux, mais particulièrement motivés à poursuivre leurs études, des élèves qui, sans ce projet, les auraient vraisemblablement abandonnées » ; ensuite avec les passerelles DEC-BAC harmonisées : « les programmes harmonisés représentent un facteur de promotion susceptible de favoriser le recrutement. Ils permettent, là aussi, l'accueil d'étudiantes et d'étudiants très motivés et même des personnes qui, en d'autres circonstances, n'auraient pas envisagé d'accéder à des études universitaires ».

Bref, l'utilisation de passerelles entre les différents ordres d'enseignement a fait ses preuves au Québec, alors que le taux de poursuite d'études chez les diplômés de la formation technique continue d'augmenter, passant de 16,7 % en 2000 à 27 % en 2012. Il y aurait plus de 300 nouvelles ententes DEC-BAC en 2011 (Demers, 2014).

Figure 1 (Conseil supérieur de l'éducation, 2015, p. 48 Figure 5)



Les parcours dans le système d'éducation au Québec

Afin d'identifier les besoins en matière de transferts de crédits, il est d'abord nécessaire d'identifier quels sont les parcours atypiques prévus dans le système d'éducation québécois. Voici donc une liste des parcours atypiques :

- DEP → DEC technique
- DEP → ASP → DEC technique
- CFMS → DEP
- CFPT → CFMS
- DEC technique → Baccalauréat/Certificat/Programme court
- DEC+AEC → Baccalauréat/Certificat/Programme court

Le passage par la formation générale aux adultes (FGA) permet aussi d'atteindre les études supérieures techniques ou universitaires avec un diplôme semi-spécialisé.

- CFMS → FGA → DEC technique
- CFPT → FGA → DEC technique
- CFMS → FGA → DEC préuniversitaire → Baccalauréat/Certificat/Programme court
- CFPT → FGA → DEC préuniversitaire → Baccalauréat/Certificat/Programme court

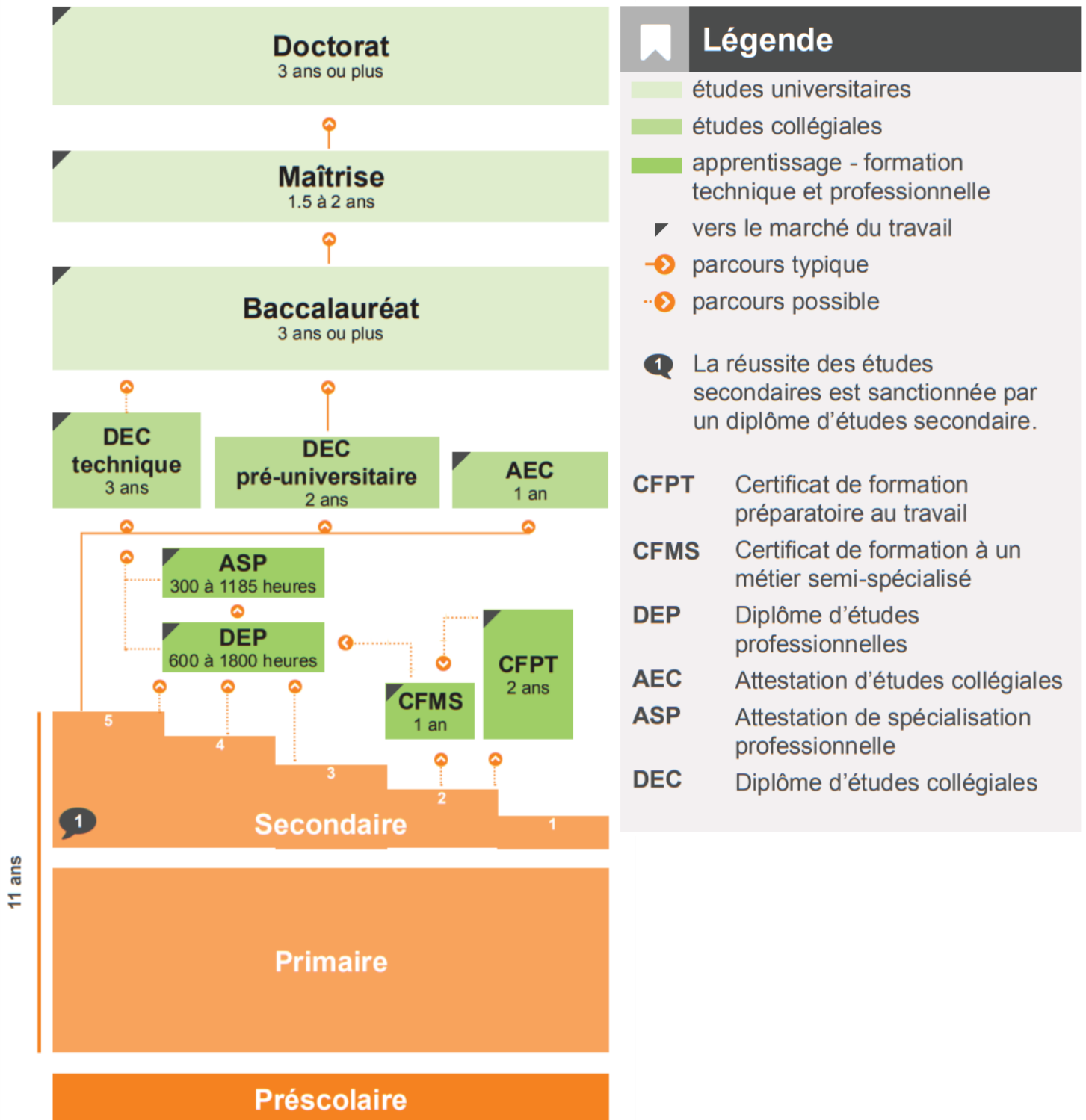


Figure 2 (Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux, 2016), cheminements CFPT-CFMS et CFMS-DEP ajoutés.

COMPARAISON DES SYSTÈMES DE TRANSFERTS DE CRÉDITS EXISTANTS AU CANADA

Il existe déjà des systèmes de transferts de crédits dans d'autres provinces canadiennes. Chacun de ces systèmes permet d'effectuer plus efficacement des parcours atypiques entre leurs établissements d'enseignement supérieur et de formation professionnelle respectifs. Dans les lignes qui suivent, les systèmes de transfert de l'Ontario et de la Colombie-Britannique seront explorés puis comparés entre elles et avec la situation québécoise.

Ontario

En 2011, le gouvernement ontarien met en place le Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario (CATON), un organisme à but non lucratif, bilingue et dirigé par les établissements postsecondaires publics. Cet organisme est entièrement financé par le gouvernement et aucune contribution par les membres n'est requise. Selon le CSÉ, les principales activités du CATON sont les suivantes :

- Assurer un rôle de coordination du système ontarien de transfert de crédits, notamment en encourageant une certaine uniformisation des pratiques des établissements et en appuyant le développement de possibilités de transfert dans des domaines de formation encore peu couverts par le système ;
- Améliorer l'information offerte aux étudiants. Pour ce faire, le CATON gère le site Web *ONTransfer.ca*, qui offre de l'information sur les ententes de transfert convenues entre les établissements collégiaux et universitaires ainsi qu'entre les établissements d'un même ordre d'enseignement. De plus, ce site contient un moteur de recherche, le *Guide de reconnaissance des crédits d'études postsecondaires de l'Ontario*, qui présente l'information sous forme de « parcours » aux étudiants. *ONTransfer.ca* indexe également toutes les politiques de reconnaissance des crédits des collèges et des universités de l'Ontario ;
- Soutenir les établissements postsecondaires qui collaborent dans l'offre de parcours de formation.
- Le levier principal du CATON qui permet d'amener les établissements à collaborer davantage en matière de transfert est le Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits (*Credit Transfer Innovation Fund*) ;
- Collecter des données, développer des indicateurs et soutenir la recherche. Le CATON soutient, en matière de mobilité et de transfert à l'échelle des établissements et de la province, la recherche, la collecte de données et le développement d'indicateurs ;
- Réseauter les professionnels du domaine par des activités de perfectionnement professionnel et le développement de communautés de pratique.

(Conseil supérieur de l'éducation, 2015)

Cet organisme est financé par le gouvernement, principalement via deux subventions :

1. **Subventions accordées aux établissements pour la transférabilité des crédits**
Subventions versées aux collèges et universités visant l'amélioration des possibilités de transfert, l'amélioration des systèmes d'information et l'amélioration des services aux étudiants en matière de transferts.
2. **Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits**

Fonds géré par le CATON. Il privilégie les projets multipartites qui visent à créer de nouveaux parcours de formation entre les établissements postsecondaires.

Le taux de poursuite des études de la communauté étudiante collégiale ontarienne est semblable à celui de la population étudiante collégiale technique du Québec (les études équivalentes), il était de 27,9 % en 2008-2009. Toutefois, contrairement à la communauté étudiante québécoise, en Ontario la majorité continue ses études dans un établissement collégial. En effet, 67 % des étudiants poursuivent vers le collégial alors que seulement 28 % vont à l'université après leur diplomation (Conseil supérieur de l'éducation, 2015). Il est encore trop tôt pour dire si la mise en place du CATON augmente le taux de transfert vers l'université, mais nous pouvons spéculer qu'il aura eu un effet positif sur ce taux.

Pathway Options

[New Search](#) [Refine Search](#) [Save Search](#)

Page 1/8

Prev 50

Next 50

Results Per Page | 50 | [100](#) | [200](#) | [All](#)

Any Program Discipline

[View Details](#) [Compare](#) [Save](#)

Sending Institution			Receiving Institution			
Name	Program Title	Credential	Name	Program Title	Credential	
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Ontario College Diploma	College Diploma (2 year)	University of Guelph	Undergraduate Degree	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Ontario College Advanced Diploma	College Advanced Diploma (3 year)	University of Guelph	Undergraduate Degree	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Any Ontario College Diploma	College Diploma (2 year)	York University	Honours Bachelor's Degree in Any Major	Degree

Arts, Fine Arts, Social Sciences and Humanities

[View Details](#) [Compare](#) [Save](#)

Sending Institution			Receiving Institution			
Name	Program Title	Credential	Name	Program Title	Credential	
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Any Ontario College Advanced Diploma	College Advanced Diploma (3 year)	Algoma University	Honours Bachelor of Arts	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Any Ontario College Diploma	College Diploma (2 year)	Algoma University	Honours Bachelor of Arts	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Any Ontario College Advanced Diploma	College Advanced Diploma (3 year)	Algoma University	Honours Bachelor of Arts	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Any Ontario College Diploma	College Diploma (2 year)	Algoma University	Honours Bachelor of Arts	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Police Foundations	College Diploma (2 year)	Algoma University	Bachelor of Arts (Law and Justice)	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Police Foundations	College Diploma (2 year)	Algoma University	Honours Bachelor of Arts (Law and Justice)	Degree
<input type="checkbox"/>	Collège Boréal	Pre-Health Pathway to Advanced Diplomas and Degrees	College Certificate	Algoma University	Honours Bachelor of Science in Psychology	Degree

Figure 3 Capture d'écran du résultat d'une recherche sur le site www.ontransfer.ca

Colombie-Britannique

Dans son avis concernant l'ajout de nouveaux diplômes collégiaux, le CSÉ s'intéresse notamment au système de transfert de la Colombie-Britannique, qu'il décrit de la façon suivante :

Le *BC Transfer System* est un réseau d'établissements postsecondaires autonomes qui élaborent entre eux des ententes d'articulation visant à favoriser la mobilité des étudiants. Les ententes formelles convenues entre les membres du *BC Transfert System* sont rendues publiques par l'intermédiaire du *BC Transfert Guide*. (Conseil supérieur de l'éducation, 2015)

Le *BC Transfer System* est administré par le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* (BCCAT), un organisme gouvernemental visant à assurer une coordination efficace des articulations et transferts entre les établissements. L'appartenance au *BC Transfer System* est ouverte à tous les établissements publics (les établissements privés peuvent être admis sous certaines conditions). Le BCCAT résume cette appartenance dans sa politique d'adhésion de la façon suivante :

L'établissement d'un accord de transfert entre les membres institutionnels du *BC Transfer System* est volontaire pour tous les partenaires, mais toutes les institutions membres ont approuvé le document *Principles and Guidelines for Transfer*, y compris le principe de traitement équitable des étudiants. Le Conseil reconnaît également que les accords de transfert reposent sur une confiance mutuelle et une assurance qualité. Chaque accord répertorié dans le *BC Transfer Guide* constitue une garantie pour les étudiants. Lorsque les listes sont à jour, fiables et respectées par les deux partenaires, le système est considéré comme crédible. Le respect de tous les membres du système de transfert de la Colombie-Britannique garantira la protection et la préservation de l'intégrité académique des programmes. Il incombe à l'institution de s'assurer que le système de transfert est doté de politiques, procédures et ressources bien établies. [Traduction libre] (BC Council on Admissions & Transfer, 2012)

Chaque entente est répertoriée sur un site web, le *BC Transfer Guide*, où un internaute peut visualiser facilement l'ensemble des ententes et parcours disponibles pour lui. Ici sont répertoriés les différents transferts de crédits possibles. Il y a trois principaux types d'ententes d'articulation :

- Les transferts de cours, permettant de faire reconnaître un cours dans un autre établissement
- Les transferts en bloc, permettant de faire reconnaître un ensemble de crédits pour le passage particulier d'un programme d'un établissement à un autre
- Les parcours intégrés, où les établissements des deux ordres d'enseignement collaborent intimement à la formation

En 2015, ce registre comptait environ 75 000 ententes d'équivalence de cours et 900 ententes de transfert en bloc (Conseil supérieur de l'éducation, 2015).

Course Transfer results: FROM "UBC ENGL 100"

11 agreements found for 1 course at 9 institutions

1 Print













From - Vancouver Campus	To	Transfer Credit	Effective Date
 UBC ENGL 100 Credits: 3	 CAMO	CAMO ENGL 163 (3)	Jan/13 to -
	 CMTN	CMTN UNAS 120 (3)	Sep/95 to -
	 EC	EC ENGL 100 lev (3)	Sep/13 to -
	 EC	EC ENGL 100 & EC ENGL 101 (6) if six credits are taken as follows: Any 2 of UBC ASTU 100B, and/or 150; and/or ENGL 100, 110, 111, 112, 120, and/or 121.	May/13 to Aug/13
	 KPU	KPU ENGL 1202 (3)	Sep/09 to -
	 OC	OC ENGL 153 (3)	Jan/16 to -
 UBC ENGL 100 Credits: 6	 SELK	SELK ENGL 112 (3) & SELK ENGL 114 (3)	Sep/12 to -
 UBC ENGL 100 Credits: 3	 UFV	UFV ENGL 170 (3)	Sep/12 to -
	 UFV	UFV ENGL 1XX (3)	Jan/12 to Aug/12

Figure 4 capture d'écran du résultat de recherche pour un cours d'anglais sur le site www.bctransferyuide.ca

Afin d'assurer la plus grande harmonisation possible entre les savoirs et compétences visés par des ententes de transfert de crédits, le BCCAT a mis sur pied des comités d'articulations, constitués sur une base disciplinaire. Ils sont habituellement composés d'enseignants, qui se rencontrent régulièrement afin d'assurer le partage d'information et la concertation sur le développement de l'offre de cours et des compétences enseignées. On compte aujourd'hui 66 comités d'articulation (British Columbia council on admission & transfer, 2019). BCCAT définit les comités d'articulation de la façon suivante :

L'objectif de la réunion du comité d'articulation est de générer une compréhension commune et de partager des informations sur les objectifs/résultats du cours, les méthodologies d'enseignement et d'autres questions pertinentes. Les réunions du comité d'articulation favorisent les relations de collaboration et de collégialité entre collègues disciplinaires du système. Les comités discutent souvent des problèmes de transfert actuels et potentiels et des moyens de les résoudre. En outre, les réunions permettent aux institutions qui planifient des modifications de programme ou de programme d'en faire part au préalable, afin que les institutions ayant passé des accords de crédits de transfert pertinents puissent décider de la meilleure façon de réagir. [...] Pour les comités d'articulation dans les domaines technique, professionnel et préparatoire, ces discussions sont souvent centrées sur les programmes provinciaux et les objectifs communs. Les discussions des comités d'articulation dans les disciplines universitaires et professionnelles se concentrent souvent sur les équivalences de cours et les relations de transfert. [Traduction libre] (BC Council on Admissions & Transfer, 2018)

Enfin, le BCCAT n'exerce aucune contrainte sur les établissements, c'est plutôt un facilitateur qui guide chaque établissement dans leurs démarches et facilite la création d'ententes, le partage d'informations et l'harmonisation des cours. Chaque établissement conserve son autonomie et le BCCAT respecte cette autonomie. Et malgré le rôle qu'il occupe, le BCCAT ne souhaite pas

encourager une prolifération d'ententes formelles inutiles et coûteuses. « Il semble que l'objectif premier du BCCAT ne soit pas de tracer de "nouvelles" voies de formation pour les étudiants, mais plutôt de paver les parcours les plus fréquemment empruntés afin de les rendre plus prévisibles et plus efficaces » (Conseil supérieur de l'éducation, 2015).

Ce qui ne signifie que le BCCAT est exempt de défauts et de problèmes qui lui sont propres. Tout d'abord, l'information présentée dans le *BC Transfert Guide* est très sommaire et limitée. Cela représente particulièrement un problème avec ententes de transferts de crédits en bloc, qui précisent rarement les conditions pouvant influencer combien de crédits sont transférés. Il faut que l'étudiant ou l'étudiante visite le site de l'institution concerné, ce qui rend la tâche plus complexe. Aussi, les transferts en bloc ne sont pas assez nombreux : 900 ententes de transferts en bloc contre 75 000 ententes d'équivalences de cours, c'est bien peu. Pourtant, les transferts en bloc sont préférables puisqu'ils permettent à l'étudiant ou l'étudiante de faire reconnaître un ensemble de crédit d'un seul coup, beaucoup plus facilement que par les ententes d'équivalences de cours.

ANALYSE DES BESOINS

La reconnaissance des acquis et compétences occupe déjà une place importante au Québec. Beaucoup de personnes de la communauté étudiante au DEC technique se dirigent vers des études universitaires et c'est aussi une tendance qui s'observe de plus en plus entre la formation professionnelle et collégiale.

Toutefois, le système d'éducation québécois semble avoir un certain retard par rapport à d'autres provinces, qui ont mis en place différents systèmes de coordination nationale. D'ailleurs, le Conseil supérieur de l'éducation soulève à plusieurs reprises cette problématique. Dans l'un de ses avis, il recommande « de faire en sorte que l'accès [aux programmes harmonisés] dépasse le régime actuel fondé sur la "bonne volonté" pour assurer un développement plus systématique des programmes harmonisés et, de ce fait, un accès plus équitable sur l'ensemble du territoire » (2004). De plus, dans le rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale, Guy Demers soulève qu'« afin de faciliter la reconnaissance et le transfert de crédits d'un établissement à l'autre, le Québec devrait s'inspirer des autres provinces » (2014). Cette inexistence de coordination nationale porte directement atteinte à l'accès aux études supérieures pour la population étudiante. Il y a bien plus de crédits qui pourraient être reconnus que ce n'est le cas actuellement.

En plus du manque de coordination nationale, la difficulté d'accès à l'information pertinente sur les différents parcours et transferts de crédits possibles semble poser un problème. En effet, on constate notamment que le seul endroit où il est possible d'avoir une vue d'ensemble de ces parcours est le livre *Le guide Choisir – La formule DEC-BAC*, produit par un éditeur privé. La population étudiante, peu informée de ces possibilités de parcours, a donc plus de difficultés à faire des choix éclairés pour la suite de son parcours scolaire.

Aussi, la méthode actuelle de fonctionnement n'assure pas une harmonisation optimale des parcours DEP-DEC et DEC-BAC. Le peu de suivi fait entre les différents établissements ainsi que le manque de structure de concertation rend l'harmonisation des programmes bien plus difficiles. Une mauvaise harmonisation peut avoir un impact important sur la qualité de l'apprentissage reçu ou amplifier les difficultés de l'effectif étudiant.

De plus, sans être mesurable, l'impact financier de la situation actuelle est réel, à la fois pour la communauté étudiante et pour le gouvernement. Puisque la situation actuelle ne favorise pas de façon assez efficace les transferts de crédits, un nombre important de personnes qui pourrait faire

reconnaitre ses crédits ne le fait pas. Cela entraîne nécessairement des études plus longues, donc plus coûteuses ; et ce à la fois pour elles-mêmes et pour le gouvernement. Sans parler du coût économique de terminer ses études plus tard pour l'effectif étudiant et pour la province. Selon le guide *Choisir*, il serait possible « d'épargner jusqu'à 2 500 \$ en frais de scolarité et en matériel et, dans certains cas, jusqu'à deux années de loyer » (Collectif, 2019).

Enfin, on observe une plus en plus grande mobilité étudiante, la communauté étudiante étant moins souvent attachée à un établissement et suivant différents cours dans différents établissements. Et le phénomène devrait particulièrement s'amplifier avec la mise en place du eCampus, qui permettra à la population étudiante de s'inscrire à un établissement, peu importe la distance qui la sépare de celui-ci.

Bref, on peut identifier les besoins du système actuel à partir des problématiques suivantes :

- Inexistence d'une coordination nationale
- Accès à l'information difficile
- Mauvaise harmonisation des parcours DEP-DEC et DEC-BAC
- Utilisation inefficace des ressources financières de l'étudiant et du gouvernement
- Mobilité étudiante et utilisation des transferts de crédits en augmentation
- Croissance de l'utilisation des passerelles, donc nécessité d'augmenter le nombre d'ententes d'articulations

Afin de répondre à ces besoins identifiés, ce mémoire propose dans les prochaines pages la mise en place d'une nouvelle entité responsable des transferts de crédit.

ENTENTES ACTUELLES

Bien qu'il soit difficile de chiffrer le nombre d'ententes de passerelles actuel (un autre désavantage de la décentralisation de l'information actuelle), il est possible d'utiliser les données présentées dans le guide *Choisir – La formule DEC-BAC* afin de comprendre l'ampleur du nombre de passerelles DEC-BAC déjà existantes.

Nombre de passerelles entre une formation technique et l'une des facultés par université, données issues du guide *Choisir – La formule DEC-BAC* (Collectif, 2019)

Université	Nb de passerelles
Polytechnique Montréal	24
Université Bishop's	7
Université de Montréal	24
Université de Sherbrooke	20
Université du Québec à Chicoutimi (UQAC)	27
Université du Québec à Montréal (UQAM)	62
Université du Québec à Rimouski (UQAR)	32
Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)	23
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT)	14
Université du Québec en Outaouais (UQO)	10
Université Laval	142
Total	385

En examinant ce tableau, on peut constater que malgré le peu d'incitatifs à mettre en place des passerelles DEC-BAC au Québec, la province ne fait pas pâle figure en comparaison avec les autres provinces. Le réseau des cégeps et sa formation technique comme voie d'accès à l'université ne sont certainement pas étrangers à cette situation. Donc, malgré les défauts relevés au fonctionnement actuel, il faut s'assurer que la mise en place d'un nouveau système de gestion des transferts de crédits ne porte pas atteinte aux ententes déjà conclues. Pour cette raison, la FECQ croit que l'organisme qui sera mis en place doit se vouloir d'abord et avant tout un lieu de concertation et d'échanges, qui permettra aux établissements de conserver leurs ententes actuelles et développer de nouvelles ententes de façon assez semblable.

On remarque aussi la très grande inégalité dans la répartition des passerelles entre les différentes universités. Par exemple, l'Université Laval compte 142 passerelles entre un programme technique et l'une de ses facultés alors que l'Université de Montréal n'en compte que 24, et ce même si l'Université de Montréal a une population plus nombreuse. L'organisme qui sera créé devra donc favoriser la création de nouvelles passerelles, particulièrement pour les universités qui en ont peu en ce moment.

Recommandation :

1. *Qu'une éventuelle réforme de la gestion des transferts de crédit assure la conservation des acquis en matière d'ententes DEP-DEC et DEC-BAC ;*

ORGANISATION ADMINISTRATIVE

Nous croyons que la meilleure structure pour atteindre l'objectif de coordonner les transferts de crédits et l'articulation est celle de l'organisme gouvernemental, plus précisément celle de l'office. Le thesaurus du gouvernement du Québec définit l'office ainsi : « Organisme de gestion administrative chargé d'organiser et de coordonner, sans exigence de rentabilité, des services particuliers d'intérêt public. » Cette forme permet un plus grand contrôle par les membres (les établissements) et donc une meilleure coopération entre ceux-ci. De plus, utiliser une telle structure permet de donner plus de flexibilité à l'organisation. L'organisme peut être créé par une loi ou par un décret gouvernemental. Pour les biens de ce mémoire, cette organisation sera dénommée le *Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)*, bien que le nom soit peu important. Cet organisme visera à coordonner les transferts de crédit et l'articulation à travers la province et sera d'abord et avant tout un lieu de concertation. Elle ne doit pas avoir de pouvoir coercitif sur les établissements ni limiter leur autonomie. Par la création d'une entité distincte responsable de coordonner au national l'ensemble des activités d'articulations et de transferts de crédits, on obtient plusieurs avantages.

Tout d'abord, on met en place une typologie commune. La base d'une conversation efficace est de parler la même langue. Or il existe en ce moment des flous importants sur la typologie utilisée, la définition des différents termes pouvant varier de façon notable entre les différents établissements. Une typologie commune mettra tout le monde dans une meilleure position pour discuter avec les autres acteurs. Sans oublier que les étudiants seront bien moins confus, n'ayant plus à jongler avec une myriade de définitions différentes pour un même terme.

Ensuite, l'économie d'échelle qui sera réalisée par cette organisation permettra aux établissements et au gouvernement d'économiser des sommes importantes. Et la population étudiante en

bénéficiera aussi au moins autant : en ayant accès à une meilleure articulation, la communauté étudiante peut terminer ses études plus rapidement et donc à moindre coût.

Enfin, on crée un véritable lieu de discussion et coopération, où les acteurs des différents établissements des différents ordres d'enseignement travailleront ensemble à assurer le meilleur continuum possible entre les différentes formations.

Bref, pour toutes ces raisons la FECQ est convaincue que la façon de mieux répondre aux besoins du réseau scolaire québécois actuel est par la création d'un nouvel organisme gouvernemental, un office, qui serait appelé le *Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)*.

Organigramme

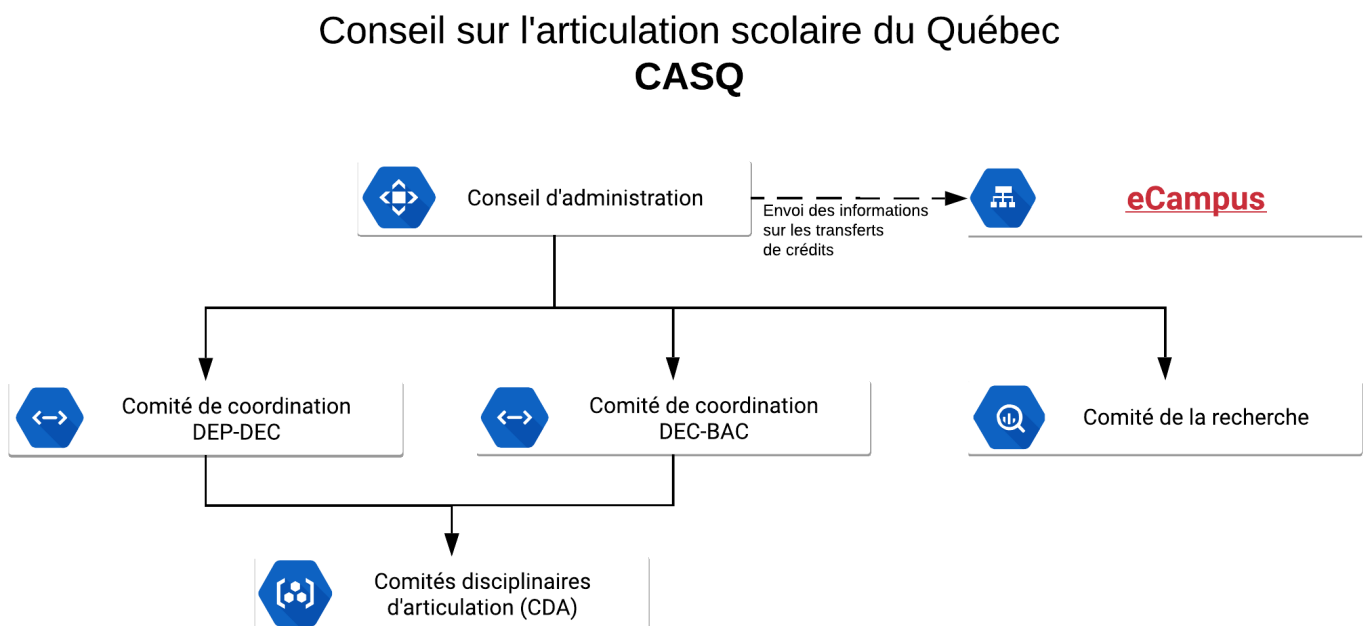


Figure 5 Organigramme du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec

Conseil d'administration

Le conseil d'administration serait composé des représentants suivants :

- 3 représentants des établissements de formation professionnelle
- 3 représentants des établissements collégiaux
- 3 représentants des établissements universitaires
- 1 représentant étudiant à la formation professionnelle
- 1 représentant étudiant au collégial
- 1 représentant étudiant à l'université
- 1 représentant enseignant à la formation professionnelle
- 1 représentant enseignant au collégial
- 1 représentant enseignant à l'université

- 3 représentants du MEES (observateurs)
- 2 représentants du eCampus (observateurs)

Les rencontres du CA seraient présidées par l'un des représentants du MEES.

Les rôles du conseil d'administration seraient les suivants :

- Gestion des ressources financières
- Instance décisionnelle du CASQ
- Responsable des relations avec le eCampus et du transfert de l'information nécessaire vers celui-ci

Comités de coordination interordres (DEP-DEC et DEC-BAC)

Le comité de coordination DEP-DEC serait composé d'un représentant par établissement de formation professionnelle et un représentant par cégep. Le comité de coordination DEC-BAC serait composé d'un représentant par cégep et un représentant par établissement universitaire.

Le rôle de ces comités serait de coordonner les travaux des comités disciplinaires d'articulation et de négocier la création d'ententes d'articulations multipartites. Ces comités devraient aussi respecter les orientations qui lui sont données par le conseil d'administration. Les détails sur les objectifs visés par la mise en place de ces comités sont expliqués dans une section qui lui est dédiée plus loin dans ce mémoire.

Comités disciplinaires d'articulation (CDA)

Les comités disciplinaires d'articulation (CDA) seraient des comités de concertation composés d'enseignants d'une même discipline qui visent à assurer une meilleure harmonisation entre les programmes et disciplines des différents paliers d'études (professionnel, collégial et universitaire). Ils dépendent directement des comités de coordination DEP-DEC et DEC-BAC qui sont responsables de coordonner de façon globale les travaux des CDA. Ces comités sont inspirés de l'initiative semblable en Colombie-Britannique, les comités d'articulation. Il est donc souhaitable de voir un nombre assez important de ces tables d'échanges, puisqu'il y a aussi un nombre important de disciplines. En Colombie-Britannique, on compte en ce moment 66 comités d'articulations. Plus de détails sur ces comités seront fournis dans une section à part plus loin dans ce mémoire.

Comité de la recherche

Ce comité serait composé d'enseignants nommés par le conseil d'administration. Il vise à coordonner les travaux de recherche effectués par le CASQ. Les recherches sont déterminées par le conseil d'administration. Plus de détails sur la recherche qui sera effectuée par le CASQ seront expliqués dans une section à part plus loin dans ce mémoire.

Recommandations :

2. *Que le gouvernement du Québec mette sur pied le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ), un nouvel organisme gouvernemental responsable de la coordination des transferts de crédits dans la province ;*
3. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit composé d'un conseil d'administration, de deux comités de coordination interordres, de plusieurs comités disciplinaires d'articulation et d'un comité de la recherche ;*

4. *Que le conseil d'administration du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit composé de représentants étudiants, enseignants et des établissements ;*
5. *Que chaque comité de coordination interordres du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit composé d'un représentant par établissement membre de l'un des deux ordres d'enseignement concernés ;*
6. *Que les comités disciplinaires d'articulation du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soient composés à très forte majorité d'enseignants ;*

COMITÉS DE COORDINATION INTERORDRES

L'un des constats sur la situation des transferts de crédit au Québec était la nécessité d'augmenter la quantité d'ententes d'articulation entre les établissements. En effet, la population étudiante québécoise emprunte de plus en plus des parcours atypiques et profitera donc de plus en plus des transferts de crédits. Afin de suivre le rythme, il faut favoriser plus que jamais la création d'ententes d'articulation, particulièrement d'ententes multipartites. Des ententes multipartites permettent à 3 établissements ou plus de s'entendre d'un seul coup sur les modalités d'articulation. Ce type d'entente permet d'atteindre une plus grande efficacité dans les négociations et de réduire le nombre d'informations différentes auquel est confronté l'effectif étudiant.

Et c'est ici que les comités de coordination interordres entrent en jeu. Ces comités se veulent d'abord comme un lieu de discussion entre les établissements qui souhaitent développer de nouvelles ententes d'articulation. Autant des ententes bipartites que multipartites pourront être discutées autour de cette table, mais en associant les établissements autour d'une même table, on favorise particulièrement la création d'ententes multipartites.

De plus, ces comités joueraient un rôle de coordination des différents comités disciplinaires d'articulation. Puisque le rôle principal de ce comité est la création de nouvelles ententes, il pourrait demander aux CDA de se pencher sur l'harmonisation de programmes ou de cours qui sont en voie d'être concernés par une nouvelle entente d'articulation. Il peut aussi demander de retravailler l'harmonisation de certains cours lorsque des membres s'aperçoivent d'une problématique liée à l'harmonisation dans leur établissement.

Recommandation :

7. *Que les comités de coordination interordres du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soient responsables de la coordination des différents comités disciplinaires et soient l'instance de discussions visant la création de nouvelles ententes DEP-DEC ou DEC-BAC ;*

COMITÉ DISCIPLINAIRE D'ARTICULATION (CDA)

BCCAT définit ses comités d'articulation de la façon suivante :

Les comités d'articulation sont formés autour de disciplines, matières ou programmes spécifiques. Les membres des comités d'articulation sont des représentants de chaque institution membre du *BC Transfer System* proposant des cours ou des programmes dans le domaine concerné. [...] L'objectif principal des comités d'articulation est d'élargir les

possibilités de formation des étudiants en facilitant le transfert de cours ou de crédits entre établissements. Les comités d'articulation se réunissent normalement une fois par an pour partager des informations et engager des discussions sur des questions liées au programme, en particulier celles qui concernent la mobilité des étudiants. [...] Les réunions du comité d'articulation favorisent des relations de collaboration et de collégialité entre collègues disciplinaires à travers le système. [Traduction libre] (BC Council on Admissions & Transfer, 2018)

La proposition de comité disciplinaire d'articulation présentée dans ce mémoire se veut très près de cette définition. En créant ces comités, ses membres pourront travailler à s'assurer de la meilleure harmonisation des programmes et cours possibles, afin d'éviter tout problème de compétences reconnues, mais pas réellement acquises (ou qui ne seraient que partiellement acquises).

Et ce qui est aussi très intéressant avec ces comités, c'est que l'on ne s'attaquerait pas uniquement à la réalité des crédits qui seront transférés, on travaille sur l'ensemble du continuum d'une discipline. Il est courant pour nous d'entendre étudiants et enseignants se plaindre des fractures entre les différents paliers d'enseignements d'une même discipline. En effet, trop souvent on attend d'une personne aux études qu'il sache quelque chose qu'il n'a pas appris assez en profondeur ou, à l'inverse, on enseigne des connaissances et compétences déjà acquises dans son parcours scolaire. Même dans les parcours plus « traditionnels », c'est un constat courant. Les CDA s'attaqueraient directement à cette problématique, puisqu'ils rassemblent les différents paliers de l'enseignement au Québec ensemble afin d'assurer la meilleure concertation possible. Il est temps que le MEES s'attaque à l'inefficacité causée par la répétition d'un même apprentissage et transforme le système scolaire québécois en une mécanique parfaitement huilée, où tous les cours seraient complémentaires et n'empièteraient pas sur les enseignements d'un autre cours.

Chaque CDA devrait se réunir une fois à la session d'automne et une fois à la session d'hiver au minimum. Ils doivent travailler en priorité sur les mandats qui leur sont confiés par les comités de coordination, en plus de procéder à leurs travaux habituels d'harmonisation des paliers d'éducation pour la discipline du CDA. Si nécessaire, un CDA peut se réunir à une plus grande fréquence.

En bref, la FECQ propose la définition suivante pour les CDA :

Les comités disciplinaires d'articulation (CDA) sont des comités formés autour d'une de disciplines, programmes ou matières spécifiques. Les membres de chacun des comités sont des enseignants représentant les différents établissements offrant des cours relevant de cette discipline. Les CDA visent à assurer un meilleur continuum de formation entre les différents paliers scolaires et à élargir les possibilités de formation des étudiants en facilitant le transfert de crédits entre établissements. Chaque comité se rencontre au moins deux fois par an afin de discuter de ses dossiers. Les CDA relèvent des comités de coordination interordres et doivent travailler sur les dossiers qui leur sont confiés par ceux-ci en priorité.

Recommandation :

8. *Que les comités disciplinaires d'articulation du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soient responsables d'assurer un meilleur continuum de formation entre les différents paliers scolaires et d'élargir les possibilités de formation des étudiants en facilitant le transfert de crédits entre établissements ;*

COMITÉ DE LA RECHERCHE

Sur le site web du Conseil sur l'articulation et le transfert de l'Ontario (www.ONCAT.ca), on répertorie plus de 37 recherches effectuées sur le sujet des transferts de crédits et de l'articulation. La recherche joue un rôle essentiel dans l'ensemble des sphères de notre société, et la pédagogie est loin de faire exception. L'éducation est un domaine toujours en mouvement et nous n'avons pas de réponses absolues sur les meilleures façons de concevoir l'éducation. C'est en faisant de la recherche que nous pourrions continuer de perfectionner notre système scolaire. Il est donc primordial d'effectuer de la recherche sur les transferts de crédits et l'articulation de façon constante.

Le comité de recherche serait responsable de coordonner l'équipe de recherche ou les firmes de recherches mobilisées afin de s'assurer de mener à bien les mandats de recherche choisis par le conseil d'administration. Il s'assure de la qualité de la recherche effectuée et déploie les efforts nécessaires pour donner accès ou amasser les données nécessaires afin de mener à bien la recherche. Il propose aussi au conseil d'administration diverses propositions de projets de recherches, le conseil d'administration déciderait par la suite quelles recherches seraient effectuées et quel financement elles recevraient.

Le comité de la recherche dépendrait directement du conseil d'administration, qui peut lui donner tout mandat à propos de la recherche qu'il juge pertinent. C'est aussi le conseil d'administration qui est chargé de nommer les personnes qui siègent à ce comité. Idéalement ce comité serait composé de personnes occupant la profession enseignante, de chercheurs et de conseillers pédagogiques.

Recommandations :

9. *Que le comité de la recherche du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit responsable de coordonner l'équipe de recherche ou les firmes de recherches utilisées afin de s'assurer de mener à bien les mandats de recherche choisis par le conseil d'administration ;*
10. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec publie minimalement une recherche par année ;*

RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET COMPÉTENCES AUPRÈS DE LA POPULATION ÉTUDIANTE IMMIGRANTE

Si la reconnaissance et le transfert des crédits de l'effectif étudiant québécois sont très peu encadrés, c'est encore pire pour la population étudiante immigrante. En effet, presque l'ensemble des dossiers sont analysés au cas par cas et chaque établissement semble avoir ses propres politiques à ce sujet. Ce qui se rapproche le plus d'une harmonisation, ce sont les tableaux comparatifs disponibles sur le site du SRAM¹. Ceux-ci permettent aux établissements d'établir une base pour déterminer quel niveau de scolarité reconnaître à un nouvel arrivant. Mais cela reste très minime et un travail important d'analyse pour chaque dossier, cas par cas, s'avère tout de même nécessaire. Chaque établissement amasse les données comme il le peut afin d'établir les scénarios qui reviennent plus

¹ <https://www.sram.qc.ca/etudiant-international/tableaux-comparatifs>

souvent et accélérer le processus. Toutefois, ces informations ne sont pas partagées entre les établissements.

Le CASQ aurait certainement un rôle à jouer dans la coordination de la RAC de la communauté étudiante immigrante. Tout d'abord, toute l'information accumulée par chaque établissement doit être mise en commun afin de créer une base de savoir commune sur le sujet, cela devrait permettre de réduire la charge de travail importante liée à l'analyse des dossiers de la communauté étudiante immigrante.

De plus, le CASQ devrait mener des travaux, possiblement à travers un comité spécifique, afin de déterminer une série de mesures qui permettraient d'assurer une plus grande harmonisation et uniformité de traitement des RAC des étudiants internationaux à travers la province. Ce comité devrait être composé de représentants étudiants, du milieu de l'éducation, du marché du travail et des ordres professionnels.

C'est un sujet qui mérite d'être approfondi et il y a très peu d'informations disponibles sur le sujet en ce moment. La FECQ gagnerait aussi à éventuellement préciser ses positions à travers un avis ou un mémoire s'intéressant spécifiquement à cette question.

Recommandation :

- 11. Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec mène des travaux visant à déterminer une série de mesures afin d'améliorer l'harmonisation et l'uniformité de la reconnaissance des acquis et compétences de la population étudiante immigrante ;*

ORGANISATION DE L'INFORMATION

L'une des plus grandes forces, à la fois du modèle de transfert ontarien que du modèle britanno-colombien, est certainement l'organisation de l'information. En effet, dans les deux provinces il est possible d'explorer facilement les différentes ententes de transfert de crédit existantes en naviguant sur un site web. Toutes les informations sont centralisées en un seul lieu.

Au Québec, c'est tout l'inverse. Toutes les informations sur les possibilités de transferts de crédits sont dispersées un peu partout à travers les sites web de chaque établissement. Il est vrai qu'il existe un livre, *Le guide Choisir – La formule DEC-BAC*, qui rassemble le plus possible ces informations, mais elles demeurent largement incomplètes. Sans oublier que ce guide appartient à une entreprise privée et qu'il faut payer pour pouvoir accéder aux informations contenues dans celui-ci.

Avec la création du eCampus dans les mois qui suivent, le moment semble parfait pour mettre en place un système d'information sur les ententes existantes, et ce de façon centralisée, directement sur la plateforme web du eCampus. La plateforme de recherche doit être simple et intuitive. C'est de cette façon que l'information sur les transferts de crédits sera véritablement accessible. Il est aussi possible de s'inspirer du fonctionnement des sites web de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. Toutefois ces sites ne sont pas toujours particulièrement intuitifs, il faut s'assurer que celui qui serait mis en place au Québec le soit véritablement.

Et malgré l'importance de la simplicité de l'utilisation, cela ne doit pas se faire au détriment des détails auxquels a accès la population étudiante. C'était d'ailleurs l'une des critiques du Conseil supérieur de l'éducation envers la plateforme *BC Transfer Guide*, qui offrait peu d'informations sur les conditions particulières lorsqu'il y en avait. L'internaute qui consultera la plateforme québécoise

ne devrait pas avoir à consulter le site web des établissements pour obtenir plus de détails sur les ententes d'articulations concernant celle-ci.

Enfin, une saine gestion de l'information derrière le site web est primordiale. Ainsi, le CASQ aura la responsabilité d'amasser l'information nécessaire auprès de chaque établissement d'enseignement professionnel, collégial et universitaire. Ces travaux pourront être effectués par des employés, mais ils relèveraient directement du conseil d'administration, qui s'assurera qu'aucune information ne soit manquante. L'ensemble de ces informations serait par la suite transmis à l'organisation responsable du eCampus, qui devra se charger d'afficher les informations sur les ententes d'articulation sur son site web, dans la section concernée. De plus, à chaque fois qu'une nouvelle entente d'articulation est conclue, il est de la responsabilité du CASQ de s'assurer qu'elle soit ajoutée au site web dans les plus brefs délais.

eCampus Recherche Parcours intégrés Fonctionnement CASQ

Recherche de transferts de crédits

Conseil sur l'articulation scolaire du Québec

Trouve un cours

OU

Choisi un établissement

Choisi un programme

Recherche!

Résultats

Cours AA-> Cours BB
Cégep CC-> Université DD
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed tincidunt congue ligula in

Cours AA-> Cours BB
Cégep CC-> Cégep DD
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed tincidunt congue ligula

Cours AA-> Cours BB
Université CC-> Université DD
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed tincidunt congue ligula

Cours AA-> Cours BB
DEP CC-> Cégep DD
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed tincidunt congue ligula

Cours AA-> Cours BB
Cégep CC-> Université DD
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed tincidunt congue ligula

Cours AA-> Cours BB
Cégep CC-> Université DD
Lorem ipsum dolor sit amet, consectetur adipiscing elit. Sed tincidunt congue ligula

Figure 6 Exemple de site web pour le CASQ, lié au site du eCampus

Recommandations :

12. Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec recueille et centralise l'ensemble des informations sur toutes les passerelles, parcours intégrés et transferts de crédits entre les établissements québécois ;
13. Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec crée une section qui diffusera l'ensemble des informations sur toutes les passerelles, parcours intégrés et transferts de crédits entre les établissements québécois sur le site web qui sera consacré au eCampus, et ce de façon interactive ;

PARCOURS DE CONTINUITÉ INTÉGRÉS

S'il était difficile d'obtenir des informations sur les ententes DEC-BAC, il est encore plus difficile d'en trouver pour les parcours de formation intégrés. Le guide *Choisir – La formule DEC-BAC* ne mentionne qu'à une seule reprise la formation intégrée, pour le programme de soins infirmiers. Il est donc très difficile de réaliser concrètement l'ampleur et la fréquence de ce type de parcours. Mais nous pouvons tout de même nous pencher sur la question.

Les parcours de formation intégrés visent à réduire la duplication des éléments enseignés en se partageant ceux-ci. Ainsi, la personne qui suit un parcours intégré commencera son parcours collégial avant même d'avoir complété son DEC. À la fin de son parcours, il se retrouvera avec un DEC et un baccalauréat. Ce type de parcours offre le meilleur continuum pédagogique possible et réduit le plus possible l'inefficacité d'un enseignement double. Toutefois, il demande une collaboration particulièrement étroite entre les établissements, ce qui rend assez difficile sa mise en application.

De plus, ce type de parcours ne s'adresse qu'à ceux qui savent dès le début qu'ils auront l'intention de poursuivre leurs études à l'université, on retire donc un peu de flexibilité aux membres étudiants du réseau collégial.

La FECQ croit donc qu'il est nécessaire d'encourager la création de plus de parcours de formation intégrés, qui semblent assez peu nombreux pour le moment. Mais la création de ces parcours ne doit pas se faire aux dépens des ententes d'articulation harmonisées. En effet, si les parcours de formation intégrés ont une meilleure cohérence pédagogique, ils visent toutefois une population moins grande que les parcours harmonisés.

Recommandation :

14. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec favorise la création d'un plus grand nombre de parcours de continuité intégrés, sans pour autant que cela se fasse aux dépens des parcours harmonisés ;*

BESOINS FINANCIERS

Dans un tel projet, il est difficile l'impact financier qu'aura la mise en place d'une telle organisation. En effet, s'il y a effectivement des coûts assez importants afin de mettre en place le CASQ, on devrait aussi constater des économies substantielles. Car en centralisant ainsi la gestion des articulations, on réduit l'inefficacité d'agir séparément, on devrait donc constater une économie d'échelle considérable. La FECQ ne dispose toutefois pas des moyens lui permettant d'évaluer l'importance de cette économie. Sans oublier l'économie pour le gouvernement d'un parcours plus court ainsi que l'impact économique que ce changement causera. Économie dont profitera aussi, comme expliqué plus tôt dans le mémoire, à la population étudiante qui utilisera plus souvent ces passerelles, diminuant le temps d'études nécessaires².

Il est aussi très difficile d'estimer le coût de la mise en place de la structure proposée. En Ontario, le gouvernement a dû déboursier une somme de 74 M\$ afin de mettre sur pied ses structures de transferts. C'est aussi à partir de cette enveloppe qu'a été développé le système de transferts de

² Voir les sections *Analyse des besoins* et *Organisation administrative*, notamment « en ayant accès à une meilleure articulation, la communauté étudiante peut terminer ses études plus rapidement et donc à moindre coût ».

crédits en ligne. Ici le Québec a un avantage : avec le développement d'une plateforme pour le eCampus, il devrait être possible de limiter les dépenses à cet égard.

Il est difficile d'estimer un montant pour la mise en place de cette structure, mais considérant l'expérience ontarienne et le développement du eCampus qui se fait simultanément, la FECQ croit qu'un investissement de 60 M\$ étalé sur 4 ans serait suffisant pour mettre sur pied cette instance. En cela, la proposition rejoint l'annonce qu'avait faite le gouvernement québécois à l'occasion du Sommet sur l'enseignement supérieur, lorsqu'il avait annoncé la création du « Programme d'arrimage universités-collèges » (PAUC) avec une enveloppe annuelle de 15 M\$, programme qui ne s'était toutefois jamais concrétisé. Si l'investissement initial demeure important, la FECQ reste convaincue qu'au long terme il permettra non seulement d'offrir un meilleur service à la population étudiante, mais cet investissement sera aussi rentable financièrement à cause de l'économie d'échelle possible.

Recommandation :

15. *Que le gouvernement investisse au moins 60 M\$ pour la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec, tout en finançant adéquatement et de manière récurrente les coûts de mission de l'organisme ;*

MÉCANISMES DE REDDITION DE COMPTE

En Ontario, il existe un *Cadre de reddition de comptes en matière de transfert de crédit*. Ce cadre repose sur :

- Un ensemble de données compilées par les établissements ;
- Des indicateurs de performance ;
- Un financement des établissements lié à leurs activités de transfert de crédit (Smith & Bruyère, 2013)

Cette façon de faire permet de faire un suivi rigoureux des activités des différentes entités responsables des transferts de crédit. Le Québec devrait s'en inspirer pour le CASQ. Chaque année, le Conseil devrait publier un rapport annuel qui contient l'ensemble des indicateurs et informations suivantes :

- Utilisation des ressources financières
- Indicateurs et statistiques sur les transferts de crédits au Québec
- Nombre de rencontres des différents comités
- Description des passerelles ajoutées au courant de l'année
- Explication des changements de structure (par exemple ajout/retrait de CDA)

Avoir de tels mécanismes de reddition de compte est essentiel afin d'assurer le fonctionnement pleinement transparent du CASQ. C'est par une pleine transparence que l'on pourra assurer le perfectionnement de l'organisation et de ses services auprès de la population étudiante.

Recommandation :

16. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit doté de mécanismes de reddition de compte rigoureux et publie un rapport annuel comportant le plus d'informations possible sur l'état des transferts de crédits au Québec.*

LA PLACE DU DEC DANS UNE PASSERELLE

Alors que la FECQ se penche sur les différents parcours scolaires et l'adéquation entre les différents paliers, l'organisation tient à préciser la place qu'a le DEC et son importance dans le contexte d'une passerelle DEC-BAC. En effet, il ne faut surtout pas croire qu'une passerelle très utilisée et harmonisée justifierait le retrait de l'accès à la profession via le DEC technique. Il semble extrêmement saugrenu de retirer l'accès à la profession par un programme technique, alors que c'est là l'objectif même de la formation collégiale du Québec.

Prenons pour exemple l'actuel débat autour du programme technique de *Soins infirmiers*. Les parcours DEC-BAC sont très courants et appréciés des étudiants de ce programme puisque ce programme est sans aucun doute le mieux harmonisé entre les apprentissages au cégep et ceux à l'université. L'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ) demande depuis plusieurs années de rendre le baccalauréat obligatoire puisque la formation collégiale, à son avis, ne serait pas suffisante pour l'exercice de la fonction qui y est associée et que la passerelle est devenue un passage naturel. Plusieurs organisations, dont la FECQ, se sont toujours opposées à cette prise de position.

Retirer l'accès à la profession via le DEC en soins infirmiers reviendrait à remettre en doute l'entièreté de la formation collégiale technique. L'essence de cette formation est de pouvoir accéder au marché du travail à son terme. En retirant cette possibilité, on fait la grave erreur de mélanger les concepts, besoins et réalités des études préuniversitaires et techniques, qui sont pourtant foncièrement différentes.

Sans oublier que cette formation a fait ses preuves depuis de nombreuses années, les administrations, syndicats, enseignants se disant satisfaits des diplômés techniques. Comme l'expliquait récemment la Fédération des cégeps, « non seulement les cégeps forment des infirmières parfaitement qualifiées, mais ils le font en ajustant constamment les compétences qui leur sont transmises aux besoins du milieu, et qui plus est en les formant sur l'ensemble du territoire québécois » (Tremblay, 2018). Si augmenter la formation des diplômés semble d'abord une bonne idée afin d'augmenter le savoir de celles qui nous soignent tous les jours, c'est en fait un danger pour ce même service. En effet, le Québec fait actuellement face à une pénurie importante d'infirmières à travers la province. En augmentant le nombre d'années nécessaire avant d'entrer sur le marché du travail, moins d'étudiantes termineront leurs études, ce qui continuera d'exacerber la situation déjà inacceptable du manque de personnel infirmier dans les hôpitaux. On voit déjà que les conséquences de cette situation sont désastreuses pour le public : pas assez d'infirmières pour désengorger les urgences, les heures supplémentaires obligatoires minent la santé et l'énergie des infirmières et le contact avec chaque patient, plus limité dans le temps, perd de plus en plus son humanité.

Toutefois, dans un monde en pleine révolution technologique, les actions que portent les infirmières se complexifient de plus en plus. Si le programme de soins infirmiers au collégial est toujours aussi pertinent, c'est qu'il a toujours continué de s'adapter, cela toutefois sur le dos des étudiantes. En effet, le programme de soins infirmiers est l'un des programmes techniques les plus chargés du réseau collégial. Le programme atteint le maximum d'unités prévues par le *Règlement sur le régime des études collégiales*, soit 65, sans compter l'importance de la charge physique et mentale résultant des souvent nombreux stages.

Ainsi, la FECQ souhaite réaffirmer un constat qu'elle a fait dans un précédent avis, soit qu'« allonger le temps nécessaire de certains programmes lourds pour l'obtention d'un DEC s'avère une solution profitable » (FECQ, 2004). Et ce n'est pas uniquement le cas du programme de soins infirmiers, quelques programmes techniques vivront une complexification de leur tâche dans les prochaines années et, lorsque cela sera nécessaire, il vaut mieux allonger le temps de formation plutôt que d'alourdir la tâche déjà difficile des étudiants. C'est aussi une solution de loin plus cohérente avec la mission des cégeps que de retirer le droit de pratiquer une profession aux diplômés d'une formation collégiale technique, ce qui irait entièrement à l'encontre de cette mission. La formation collégiale continue de faire ses preuves et le DEC technique devra toujours demeurer une porte d'entrée sur le marché du travail.

En rappel :

CASC 446 Que les DEC techniques demeurent qualifiants et qu'ils demeurent une porte d'entrée sur le marché du travail.

CASC 721 La FECQ prône que certains DEC techniques puissent être allongés si nécessaire et que le Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MÉESR) évalue lesquels devraient être allongés jusqu'à quatre ans.

CONCLUSION

Nous réaffirmons que la meilleure structure pour atteindre l'objectif de coordonner les transferts de crédits et l'articulation est celle de l'organisme gouvernemental, plus précisément celle de l'office. Tout au long de ce mémoire, nous avons nommé cette organisation le *Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ)*.

Cet office serait composé d'une série de comités qui permettraient d'assurer les activités du CASQ. Il y a d'abord le conseil d'administration, responsable de la gestion administrative du CASQ. Ensuite les comités de coordination interordres qui coordonnent les travaux des comités disciplinaires d'articulation et de négocient la création d'ententes d'articulations multipartites. Aussi, il y a les comités disciplinaires d'articulation, qui travaillent à l'harmonisation des apprentissages. Enfin il y a le comité de la recherche, responsable de coordonner les différentes recherches du CASQ.

L'un des constats sur la situation des transferts de crédit au Québec était la nécessité d'augmenter la quantité d'ententes d'articulation entre les établissements, c'est donc l'un des objectifs que doit viser le CASQ.

De plus, le CASQ aurait certainement un rôle à jouer dans la coordination de la RAC des étudiants immigrants.

L'un des impacts de l'application des mesures présentées dans ce mémoire est sans aucun doute l'accès à l'information. En effet, en centralisant celle-ci sur un site web, il sera bien plus facile pour un étudiant ou une étudiante qui explore ses options de transferts de crédits d'avoir une vue d'ensemble et de considérer l'ensemble des options qui s'offrent à lui.

En conclusion, la Fédération étudiante collégiale du Québec est convaincue que la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec changera de façon importante le visage du réseau de l'enseignement supérieur et professionnel afin de le rendre plus accessible et plus harmonisé.

RÉSUMÉ DES RECOMMANDATIONS

1. *Qu'une éventuelle réforme de la gestion des transferts de crédit assure la conservation des acquis en matière d'ententes DEP-DEC et DEC-BAC ;*
2. *Que le gouvernement du Québec mette sur pied le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec (CASQ), un nouvel organisme gouvernemental responsable de la coordination des transferts de crédits dans la province ;*
3. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit composé d'un conseil d'administration, de deux comités de coordination interordres, de plusieurs comités disciplinaires d'articulation et d'un comité de la recherche ;*
4. *Que le conseil d'administration du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit composé de représentants étudiants, enseignants et des établissements ;*
5. *Que chaque comité de coordination interordres du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit composé d'un représentant par établissement membre de l'un des deux ordres d'enseignement concernés ;*
6. *Que les comités disciplinaires d'articulation du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soient composés à très forte majorité d'enseignants ;*
7. *Que les comités de coordination interordres du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soient responsables de la coordination des différents comités disciplinaires et soient l'instance de discussions visant la création de nouvelles ententes DEP-DEC ou DEC-BAC ;*
8. *Que les comités disciplinaires d'articulation du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soient responsables d'assurer un meilleur continuum de formation entre les différents paliers scolaires et d'élargir les possibilités de formation des étudiants en facilitant le transfert de crédits entre établissements ;*
9. *Que le comité de la recherche du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit responsable de coordonner l'équipe de recherche ou les firmes de recherches utilisées afin de s'assurer de mener à bien les mandats de recherche choisis par le conseil d'administration ;*
10. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec publie minimalement une recherche par année ;*
11. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec mène des travaux visant à déterminer une série de mesurer afin d'améliorer l'harmonisation et l'uniformité de la reconnaissance des acquis et compétences de la population étudiante immigrante ;*
12. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec recueille et centralise l'ensemble des informations sur toutes les passerelles, parcours intégrés et transferts de crédits entre les établissements québécois ;*
13. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec crée une section qui diffusera l'ensemble des informations sur toutes les passerelles, parcours intégrés et transferts de crédits entre les établissements québécois sur le site web qui sera consacré au eCampus, et ce de façon interactive ;*
14. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec favorise la création d'un plus grand nombre de parcours de continuité intégrés, sans pour autant que cela se fasse aux dépens des parcours harmonisés ;*
15. *Que le gouvernement investisse au moins 60 M\$ pour la création du Conseil sur l'articulation scolaire du Québec, tout en finançant adéquatement et de manière récurrente les coûts de mission de l'organisme ;*
16. *Que le Conseil sur l'articulation scolaire du Québec soit doté de mécanismes de reddition de compte rigoureux et publie un rapport annuel comportant le plus d'informations possible sur l'état des transferts de crédits au Québec.*

BIBLIOGRAPHIE

- BC Council on Admissions & Transfer. 2018. "Articulation Committee Companion." <https://www.bccat.ca/pubs/companion2018.pdf>.
- . 2012. "Membership in the BC Transfer System." *BCCAT*. <http://www.bccat.ca/pubs/BCTSmembers.pdf>.
- British Columbia council on admission & transfer. 2019. *Articulation Committees*. <https://www.bccat.ca/articulation/committees>.
- Centre d'information canadien sur les diplômes internationaux. 2016. "Le système d'éducation du Québec." Accessed février 2018. <https://www.cicdi.ca/docs/PTeducation/QC-Canada-Systeme-d-education-PDF.pdf>.
- Collectif. 2019. *Le guide choisir 2019 La formule DEC-BAC*. Québec: Septembre éditeur.
- Commission scolaire Harricana. 2019. "Qu'est-ce que la RAC." *Centres d'expertise en reconnaissance des acquis et des compétences*. février 21. <http://www.ceracfp.ca/fr/quest-ce-que-la-rac>.
- Conseil supérieur de l'éducation. 2004. "Regard sur les programmes de formation technique et la sanction des études : Poursuivre le renouveau au collégial." Québec.
- Conseil supérieur de l'éducation. 2015. "Retracer les frontières des formations collégiale : entre l'héritage et les possibles." Québec.
- Demers, Guy. 2014. *Rapport final du chantier sur l'offre de formation collégiale*. Québec: MEES.
- FECQ. 2004. "Le réseau collégial: un impératif pour les générations à venir." Montréal.
- Ministère de l'éducation, du Loisir et du Sport. 2007. "La continuité des programmes d'études entre la formation professionnelle et la formation technique." *Inforoute FPT*. https://www.inforoutefpt.org/ministere_docs/adminInfo/continueite.pdf.
- Smith, Geri, and Mario Bruyère. 2013. *Credit Transfer Institutional Grants (CTIG)*. Ministry of Training, Colleges and Universities.
- Tremblay, Bernard. 2018. "Le DEC qualifiant en soins infirmiers, un plus pour le Québec." *Le Devoir*.